

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX ET DÉMARCHES PRÉPARATOIRES À LA CONSTRUCTION
DE CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

SECTION I

NATURE DU PROJET

1. Le projet consiste en la poursuite des travaux et des démarches en vue de la construction de centres de valorisation des matières organiques recevant les résidus verts et alimentaires et des boues municipales de l'agglomération de Québec.

2. Le projet nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en gestion environnementale ainsi qu'en toute autre spécialité requise. Les services sont exigés pour la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité, la préparation des dossiers de demandes de subventions, les négociations et ententes concernant la quote-part de l'agglomération ou toute autre démarche auprès des autorités gouvernementales, l'inventaire et le diagnostic d'état des infrastructures, la géotechnique, les procédures judiciaires, les vérifications financières, et peuvent également impliquer tout autre service requis pour la planification, le développement ou la réalisation du projet, y incluant la gestion des communications et l'acceptation sociale du projet.

3. Le projet comprend des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de génie civil, d'architecture du paysage, de construction, de démolition, d'aménagement intérieur, d'enveloppe, d'économie d'énergie, de décontamination, de signalisation, d'accessibilité, d'aménagement extérieur, de circulation, de transports, de conception environnementale et novatrice ainsi que les examens environnementaux, le calcul et la validation des calculs des émissions de gaz à effet de serre et d'autres travaux divers et imprévus, et peut comprendre l'acquisition d'immeubles, de servitudes, l'acquisition de mobilier et d'équipement spécialisé nécessaire à sa réalisation.

4. Le projet nécessite l'embauche et l'installation physique et matérielle de personnel d'appoint. L'installation du personnel peut comprendre l'acquisition de mobilier, l'acquisition d'équipements informatiques, de logiciels ainsi que tout équipement, fourniture ou matériel requis pour les besoins de fonctionnement.

5. Le projet nécessite le financement des coûts de déplacement et d'hébergement du personnel de la Ville afin de procéder aux vérifications de conformité d'ouvrages comparables, des fournisseurs de procédés et de matériaux du projet.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût du projet comprenant les travaux, les services professionnels et techniques et les autres dépenses, décrits aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 est estimé à la somme de 26 940 000 \$.

TOTAL : 26 940 000 \$

Annexe préparée le 20 avril 2011 par :

Yves Fréchet
Service des travaux publics